	ACCES A LA PLATEFORME E-CANDIDAT UNIVERSITE DE STRASBOURG	Version : 001 Date application : 18/11/2026 Auteur : M. LIMONET

L'accès à la plateforme se fait via l'adresse suivante : ecandidat.unistra.fr

1. Création du compte

- **Tout candidat doit créer un compte**, qu'il soit déjà étudiant à l'Université de Strasbourg ou non.
- **Déjà étudiant à Unistra** : la création n'est pas automatique. Cliquez sur « Connexion » (rubrique « Je suis étudiant à l'Université de Strasbourg ») et connectez-vous avec ses identifiants Unistra, puis crée son compte eCandidat.
- **Non étudiant à Unistra** : passez par « Je ne suis pas étudiant à l'Université de Strasbourg » puis « Créer un compte ».
- **Candidats internationaux** originaires d'un pays pris en charge par Études en France et y résidant : candidatez via **Campus France**.
- Les comptes de la campagne 2025-2026 **ne sont plus valides**.

2. Informations demandées et mot de passe

- Nom, prénom, adresse mail (avec confirmation) et mot de passe.
- Le mot de passe doit contenir : **10 caractères minimum**, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial (@ # $ % ^ & + = - ! *), **sans espace**.
- Le candidat reçoit ensuite un **mail avec un lien d'activation** et son identifiant de connexion, pour valider son compte.

3. Compléter le dossier

- Depuis le menu « Mon compte », renseignez : informations personnelles et adresse.
- Les autres rubriques (cursus interne, cursus externe, stages, expériences pro., candidatures) ne sont pas à renseigner obligatoirement : ces informations sont à faire figurer dans le dossier de demande de VEPPAP)

4. Connexions suivantes

- **Étudiant Unistra** : bouton « Connexion » avec vos identifiants ENT (Ernest).
- **Non étudiant** : rubrique « Je ne suis pas étudiant… » avec l'identifiant et le mot de passe reçus par mail.
- Si le message « Ce compte est verrouillé par un autre utilisateur » s'affiche : se déconnecter et se reconnecter après un quart d'heure, ou vider l'historique.

5. Candidater

- Sélectionnez dans **« Candidatures »**, « faculté de médecine, maïeutique, odontologique » puis « licence » puis « VEEPAP formation en soins infirmiers
- **Déposez les pièces justificatives** demandées pour chaque dossier (format **PDF ou JPG**, **5 Mo maximum** par pièce).
- **Transmettez** votre dossier en ligne. Si des questions complémentaires sont posées, il doit y répondre pour pouvoir transmettre (sauf s'il indique ne pas être concerné par une question conditionnelle).
- **Vous pouvez suivre** l'avancement de votre dossier tout au long du traitement
- **Relance** : en cas de dossier incomplet, un mail de rappel est envoyé **2 jours avant** la date limite d'inscription. **Sans réponse**, le candidat est **désisté automatiquement le lendemain** de la date limite

6. Après la décision

- Le candidat est **averti par mail de la validation ou non de son dossier**